|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 4** | **Document C19/50-F** |
| **6 mars 2019** |
| **Original: anglais** |
|  | |
| rapport DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET LES RESSOURCES HUMAINES (GTC-FHR) | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport rend compte des délibérations du GTC-FHR à la réunion qu'il a tenue les 29 et 30 janvier 2019.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** des travaux du GTC-FHR, à **examiner** les mesures identifiées et, le cas échéant, à **faire part de ses vues** sur ces mesures.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Document* [*C18/50*](http://www.itu.int/md/S18-CL-C-0050/en) *et* [*Décision 563 du Conseil*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0113/en) |

Depuis la session de 2018 du Conseil, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) a tenu une réunion à Genève, les 29 et 30 janvier 2019, sous la présidence de M. Dietmar Plesse (Allemagne). Le rapport de la dernière réunion (29 et 30 janvier 2019) dans son intégralité peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0015/en>. Les délégués au Conseil sont invités à se reporter à ce rapport pour obtenir plus de précisions sur les différents points de vue exprimés pendant les débats.

# 1 Mise en œuvre de la nouvelle Résolution de la PP-18 sur la participation des PME à l'UIT (Document [CWG-FHR 9/4](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0004/en))

1.1 Suite au projet pilote PME lancé par le Conseil à sa session de 2017, la PP-18 a adopté la Résolution 209[COM5/3] (Dubaï, 2018), qui encourage les PME à participer en tant qu'Associés aux travaux des Secteurs de l'Union, avec des contributions réduites. Les candidats devront obtenir l'agrément de l'État membre concerné, attestant que le candidat est une PME au sens de la définition des PME du pays. Si une entité est agréée par son État membre respectif, elle doit également compter moins de 250 salariés et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à un plafond fixé par le Conseil. Pour aider le Conseil 2019 à déterminer ce niveau de revenu annuel maximum, le GTC-FHR a demandé au secrétariat d'analyser l'incidence financière de deux seuils potentiels, 15 millions CHF et 50 millions CHF, à partir d'indicateurs internationaux existants. Le GTC-FHR recommande au Conseil de prolonger l'actuel projet pilote PME jusqu'au 31 janvier 2020 pour faciliter la transition vers la mise en œuvre de la nouvelle résolution.

Exemptions de contributions pour les organisations internationales et les organisations régionales (Document [CWG‑FHR 9/5](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0005/en))

1.2 La PP-14 a chargé le Conseil d'examiner les critères d'exemption de contributions pour les organisations internationales et les organisations régionales. A sa session de 2017, le Conseil a approuvé les critères révisés, qui ont été appliqués aux nouvelles candidatures reçues. Le secrétariat a relevé les difficultés liées à la mise en oeuvre d'une des dispositions des critères révisés, à savoir le point 1.2 b), qui prescrit que les entités demandant l'exemption soient non seulement à but non lucratif mais aussi "qu'elles représentent des membres qui sont principalement à but non lucratif". Cette disposition est difficile à mettre en pratique, notamment en raison de la composition hétérogène de certains membres et parce que l'UIT risquerait de perdre des membres actifs depuis de nombreuses années, en particulier au niveau régional, où ils sont souvent la seule voix du secteur privé dans ces activités de l'UIT. Compte tenu des remarques formulées, le GTC-FHR recommande que le Conseil prolonge le statut d'exemption pour les entités membres figurant sur la liste existante pour quatre années supplémentaires conformément aux critères établis par le Conseil en 2000 et continue d'appliquer les nouveaux critères approuvés par le Conseil en 2017 aux nouvelles candidatures.

# 2 Cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet de conseil en gestion externe chargé de procéder à une évaluation stratégique et financière détaillée des manifestations ITU Telecom World (Documents [CWG-FHR 9/10 + Add. 1-2](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0010/en))

2.1 Le secrétariat a présenté le document qui expose les mesures prises et le cahier des charges proposé pour le cabinet de conseil en gestion externe qui sera recruté par l'Union pour procéder à une évaluation stratégique et financière des manifestations ITU Telecom conformément à la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018).

2.2 Le document contient des renseignements relatifs au recrutement du cabinet de conseil en gestion externe, y compris son financement par le Fonds de roulement des expositions (EWCF), la soumission du cahier des charges au GTC-FHR pour approbation et la présentation par le cabinet d'un rapport détaillant des recommandations et diverses stratégies à la session de 2020 du Conseil pour suite à donner.

2.3 Les États Membres de l'UIT ont été invités par le Secrétaire général (Lettre circulaire/CL‑18/54) à contribuer à l'établissement du cahier des charges pour le recrutement du cabinet de conseil, afin de faire en sorte que tous les domaines d'intérêt/de préoccupation soient pleinement pris en compte. Des contributions ont été reçues de la part de trois (3) États Membres (Royaume d'Arabie saoudite, Allemagne et Afrique du Sud) et elles ont été prises en considération dans l'élaboration du projet de cahier des charges.

2.4 Bien que le lancement des services de conseil ait été prévu pour le 1er avril 2019, en raison des procédures internes d'achat le cabinet sera recruté d'ici à juin 2019, ce qui ménage un temps amplement suffisant pour la réalisation d'un examen et d'une évaluation exhaustifs et pour la présentation de son rapport à la session de 2020 du Conseil.

2.5 Le projet de cahier des charges comprend le contexte général des manifestations ITU Telecom, les buts et objectifs du cabinet de conseil en gestion externe, l'expérience et les qualifications requises, le champ d'application de l'évaluation et de l'examen (phase I du projet) ainsi que les résultats attendus du projet et le calendrier suivant:

• d'ici au 1er avril 2020: soumission à l'UIT du rapport d'ensemble final;

• dans les 2 semaines suivant la soumission du rapport: présentation orale à l'équipe de direction de l'UIT;

• juin 2020: présentation orale du résumé du rapport final au Conseil; et

• juin 2021: au cas où une deuxième phase du contrat est commandée pour élaborer tous les aspects d'un programme ITU Telecom remanié, soumission d'un rapport sur la deuxième phase devant inclure une nouvelle stratégie et un plan de mise en œuvre.

2.6 Un certain nombre de délégués ayant proposé des modifications au cahier des charges du cabinet de conseil, le Président a nommé un groupe *ad hoc* dirigé par le Canada pour faire la synthèse des contributions des membres du Groupe et présenter un projet révisé de cahier des charges le jour suivant de la réunion du GTC-FHR.

2.7 Les contributions et remarques pertinentes des États Membres qui ont été prises en considération pour la révision du cahier des charges sont énumérées ci-dessous:

• Le champ d'application de l'évaluation devrait être clairement défini en fonction des résultats attendus et de la nature des activités de conseil: réaliser une évaluation stratégique et financière détaillée et examiner la manifestation ITU Telecom ou se concentrer sur une amélioration des manifestations ITU Telecom?

• Le "contexte général" ne devrait pas faire partie du cahier des charges.

• Après un examen approfondi des 4 variantes proposées relatives à l'analyse que le cabinet de conseil devrait présenter, le texte suivant a été accepté par le Groupe:

*"Une étude détaillée, y compris une analyse des lacunes et une analyse SWOT des manifestations ITU Telecom, pour qu'elles atteignent leur objectif d'informer les membres de l'UIT des technologies, stratégies et politiques les plus récentes concernant tous les aspects des télécommunications/TIC et des domaines d'activité connexes."*

• Le texte révisé mentionné ci-dessus comprend des considérations sur la valeur inégalée des manifestations ITU Telecom.

• Le Groupe a décidé de maintenir séparés le paragraphe relatif aux questions financières et d'organisation et celui concernant le recouvrement des coûts.

• Compte tenu des préoccupations exprimées lors de la PP-18, l'étude portera aussi sur les avantages de la participation aux manifestations ITU Telecom et sur les obstacles à cette participation, en particulier pour les pays en développement.

• Il a aussi été convenu que les résultats des manifestations ITU Telecom des 8 dernières années, plutôt que des 4 dernières années, devraient être pris en compte.

• Concernant les parties prenantes à consulter, il a été proposé que le cabinet recruté mette à disposition des questionnaires sur le web pour garantir un accès facile et rapide.

2.8 Le Président a rappelé au Groupe que les États Membres ne devraient pas intervenir au niveau politique sur les travaux du cabinet de conseil, de façon que les résultats de l'étude soient impartiaux et indépendants. Il ne faudrait pas partir du principe que le but de l'activité de conseil est de mettre un terme aux manifestations ITU Telecom, étant donné que le point 1 du *décide* de la Résolution 11 précise que l'Union devrait continuer d'organiser ces manifestations.

2.9 Le cahier des charges du cabinet de conseil a été approuvé par le Groupe, comme le stipule la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018). En conséquence, la procédure d'achat peut commencer.

# 3 Examen de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48

Cadre pour le nouveau Plan stratégique pour les ressources humaines pour 2020-2023 (Document [CWG-FHR 9/11](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0011/en))

3.1 Le chef du département de la gestion des ressources humaines a présenté le Document CWG‑FHR 9/11. Le Département de la gestion des ressources humaines (HRMD) a commencé à travailler à l'établissement d'un Plan stratégique quadriennal en matière de ressources humaines (HRSP) 2020-2023, conformément à la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018), chargeant le Secrétaire général de l'élaborer et de le mettre en œuvre, avec l'aide du Comité de coordination et en collaboration avec le Conseil du personnel et les Bureaux régionaux, en s'alignant sur le Plan stratégique et financier de l'UIT, pour répondre aux besoins de l'Union, de ses membres et de son personnel.

3.2 L'objet de ce document est de présenter au GTC-FHR la procédure qui sera suivie par le Département de la gestion des ressources humaines pour établir le Plan stratégique de gestion des ressources humaines. Le point de départ est la stratégie en matière de ressources humaines de l'UIT, qui fait référence à la documentation du Système commun des Nations Unies, des Conférences de plénipotentiaires, du Conseil et du Groupe de coordination de la gestion. Les stratégies en matière de ressources humaines d'autres organisations internationales sont aussi retenues comme point de comparaison.

3.3 A partir de février, HRMD mènera des consultations avec les Bureaux, Départements du Secrétariat général et le Conseil du personnel afin de transposer les priorités et les buts de la stratégie en matière de ressources humaines de l'UIT dans un plan stratégique de gestion des ressources humaines axé sur les besoins spécifiques des Secteurs et conforme aux priorités et buts généraux de l'UIT. Sur la base des résultats de ces consultations, le Plan stratégique de gestion des ressources humaines sera élaboré en vue d'être soumis pour approbation à la session de 2019 du Conseil.

Effectifs des Bureaux régionaux (Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018))

3.4 La nouvelle Directrice du BDT, Mme Doreen Bogdan-Martin, a fait un exposé oral au sujet des bureaux régionaux.

3.5 Les renseignements fournis par la Directrice du BDT au Groupe sont brièvement récapitulés ci-dessous:

• Priorité donnée à deux éléments importants liés à la présence régionale:

– Collaboration étroite avec le BDT, entre le siège et le terrain, ainsi qu'avec les autres Bureaux et le Secrétariat général. Des réunions mensuelles entre les Directeurs des Bureaux sont prévues pour assurer une collaboration étroite et éviter les chevauchements.

– Cohérence dans les travaux du BDT et priorité aux actions liées à 30 initiatives régionales, 11 programmes, de nombreuses questions de commissions d'études, avec les 140 agents du BDT et un budget 28,6 millions CHF.

• La Directrice du BDT a mené sa première mission en Arabie saoudite où un accord prévoyant d'aider davantage les pays en développement a été signé.

• Importance du rôle des bureaux régionaux de l'UIT conformément aux instructions de la Résolution 25 (Rév. Dubaï, 2018).

• La présence régionale fait actuellement l'objet d'un examen par le BDT en collaboration avec le Département de la gestion des ressources financières et le Département de la gestion des ressources humaines. Des cahiers des charges sont en cours de préparation. Les recommandations du CCI, le rapport du Vérificateur extérieur des comptes à la session de 2018 du Conseil et les commentaires du CCIG sur le fâcheux cas de fraude dans un bureau régional sont pris en considération.

• Tout en se mobilisant en faveur de plus d'autonomie et de la décentralisation de certaines fonctions, le BDT veillera que des contrôles appropriés soient en place pour éviter que toute activité frauduleuse, quelle qu'en soit la nature, se répète.

• Le BDT élaborera un document à l'attention du Conseil pour sa session de 2019 et achèvera l'examen devant être présenté à la session de 2020 du Conseil. Cet examen consistera en une étude détaillée des fonctions (assurer l'absence de chevauchements), du degré d'autonomie de la prise de décisions, des ressources actuellement disponibles, de la structure d'ensemble, de la gestion financière, des activités d'achat et des procédures administratives internes.

• Les produits attendus contiendront des propositions pour une structure souhaitable, les ensembles de compétences nécessaires, les objectifs de gestion pour améliorer les résultats de l'organisation et l'extension du modèle de la gestion axée sur les résultats (GAR) à la présence régionale.

• Les contributions des États Membres, Membres des Secteurs et autres acteurs de l'écosystème des TIC sont les bienvenues: elles contribuent à atteindre l'objectif de faire des bureaux régionaux de véritables "bureaux de l'UIT" qui travaillent de la façon la plus efficace et effective possible pour aider les pays de leur région.

• Un accord de pays hôte est en cours d'établissement pour la création d'un bureau de zone/centre d'innovation en Inde.

• Des critères sont aussi élaborés conformément aux instructions des États Membres en vue de l'établissement d'un bureau hors siège. Ils seront présentés à la session de 2019 du Conseil.

# 4 Résolution 212 (Dubaï, 2018): locaux futurs du siège de l'Union

Rapport d'activité sur les locaux futurs du siège

4.1 Lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2108 à Dubaï, la nouvelle Résolution 212 (Dubaï, 2018) concernant les locaux futurs du siège de l'Union a été adoptée. Cette résolution remplace la Résolution 194 de Busan 2014.

4.2 En vertu de cette résolution il a été décidé:

• conformément à la Décision 588 du Conseil (de 2016) et à d'autres décisions pertinentes du Conseil:

que le financement devrait provenir principalement d'un prêt sans intérêt sur 50 ans de la Confédération suisse qui ne devrait pas dépasser 150 millions CHF, qui peut être complété par des parrainages et des dons ainsi que par le fonds créé par le Conseil à sa session de 2018;

• que le Groupe consultatif des États Membres (MSAG) continuerait de se réunir en général tous les trimestres pour examiner les progrès réalisés et donner des orientations, et que les représentants des missions permanentes à Genève seraient tenus au courant de l'évolution du projet lors de réunions d'information organisées au moins deux fois par an.

4.3 De plus, la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) charge le Conseil

"*d'autoriser le Secrétaire général, dans le cas où un excédent est enregistré dans le cadre de la mise en oeuvre du budget, à affecter un montant approprié au Fonds pour le projet de nouveau bâtiment, afin de financer les coûts qui ne peuvent pas être financés, d'un point de vue juridique, par le prêt consenti par le pays hôte;*"

4.4 Cela signifie que les sources de financement suivantes existent aujourd'hui:

• Le prêt du pays hôte (pour les éléments qui peuvent être inclus d'un point de vue juridique).

• Des parrainages.

• Des dons.

• Le fonds créé par le Conseil à sa session de 2018 (pour les éléments qui ne peuvent être financés par le prêt d'un point de vue juridique).

4.5 L'architecte continue d'optimiser les coûts du parti architectural initial qui a été présenté en octobre 2018. La version finale est attendue pour le 1er avril 2019.

4.6 Par rapport au concept initial, il a été décidé début 2018 d'apporter les changements substantiels suivants:

• Un étage du sous-sol a été supprimé, l'utilisation de l'espace en sous-sol disponible ayant été optimisée.

• Un étage de bureaux au-dessus du sol a été supprimé, les extrémités étroites du bâtiment ayant été remaniées à des fins d'optimisation.

4.7 Ainsi, il existe actuellement un total de dix étages: sous-sol, rez inférieur (côté Varembé), rez supérieur (côté Giuseppe Motta), niveau technique, jardin intérieur et cinq étages de bureaux supérieurs.

4.8 Suite à la suppression d'un étage de bureaux, la hauteur du bâtiment est plus faible que celle du projet lauréat. L'UIT a reçu la confirmation du Conseil d'État de la République et canton de Genève qu'il ne serait pas nécessaire de réviser le plan d'aménagement local en raison de cette hauteur et que l'examen de l'approbation des plans suivrait la procédure ordinaire.

4.9 Pour ce qui est des questions de sécurité, le nouveau bâtiment doit être conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur dans le système des Nations Unies (UN‑MOSS) qui s'appliquent à tous les bâtiments des organisations du système des Nations Unies nouveaux ou modernisés, en Suisse ou ailleurs (des exemples récents à Genève sont le BIT, l'ONU, l'OMPI, l'OMS et l'OMC).

4.10 En décembre 2018, un architecte du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) et un expert en atténuation des effets des explosions du Groupe de la sécurité des personnes de New York ont entrepris une évaluation préliminaire de la sécurité physique et une inspection du projet et de la conception du nouveau bâtiment en tenant compte de mesures de sécurité prescrites par les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS). Le rapport d'évaluation préliminaire a relevé les mêmes préoccupations/difficultés pour le nouveau bâtiment que celles qui avaient été reconnues par le secrétariat de l'UIT, à savoir principalement des distances de séparation insuffisantes par rapport à la rue de Varembé et les voies d'entrée et de sortie du parking des Nations du côté de la rue de Varembé. Le rapport préliminaire *rejoint* le concept stratégique initial de *bonne pratique de sécurité* qui avait été conçu par l'UIT et l'architecte, à savoir la création de deux couches séparées de clôtures d'enceinte, c'est-à-dire des clôtures anti-véhicules installées autour de la parcelle le plus loin possible du bâtiment pour gagner le maximum de distance de séparation et une clôture empêchant l'intrusion de piétons installée pour canaliser les personnes non accréditées vers un pavillon de contrôle/accréditation (pour les visiteurs et les délégués non accrédités) qui sera situé à la nouvelle entrée du côté de l'avenue Giuseppe Motta. L'UIT a demandé un rapport officiel. L'architecte de l'UNDSS et un expert en atténuation des effets des explosions effectueront une visite sur place en février pour procéder à une évaluation plus détaillée. Le rapport officiel sera transmis au groupe de travail du Comité de liaison.

4.11 KPMG a été recruté à titre de cabinet de conseil en appui technique jusqu'en avril 2019. Un appel d'offres international a été lancé en novembre 2018 pour l'appui à la gestion du projet à long terme à partir d'avril 2019. Les offres sont en cours d'évaluation. Des experts du cabinet de conseil seront invités à participer aux réunions du Comité de direction et en particulier du sous‑groupe sur les prescriptions.

4.12 Le Groupe MSAG s'est réuni cette semaine et se réunira de nouveau le 15 avril 2019 pour examiner le parti architectural final et élaborer son rapport au Conseil.

4.13 L'UIT espère éviter de devoir louer des bureaux temporaires pendant la période de transition (entre le départ du bâtiment Varembé et l'installation dans le nouveau bâtiment) en augmentant l'espace disponible pour le personnel dans la Tour et le bâtiment de Montbrillant et en encourageant le télétravail.

4.14 L'UIT espère aussi éviter de devoir louer des salles de réunion pendant la période où les salles de la Tour et de Montbrillant ne seront pas utilisables en raison des perturbations (en 2022‑2023), si les États Membres offrent d'accueillir des réunions aux conditions habituelles (en couvrant les coûts de voyage et de subsistance du personnel d'appui de l'UIT).

4.15 En outre, les États Membres et les Membres de Secteurs sont encouragés à apporter des parrainages et/ou à faire des dons et à demander des précisions au Vice-Secrétaire général s'ils sont intéressés.

4.16 Le secrétariat présentera à la session ordinaire du Conseil de 2019 un rapport d'activité détaillé sur toutes ces questions, y compris le budget et le calendrier. Le rapport du secrétariat sera complété par le rapport du MSAG mentionné ci-dessus au paragraphe 4.12.

# 5 Rapport sur les recommandations du Vérificateur extérieur des comptes et suite donnée à ces recommandations (Document [CWG-FHR 9/3](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0003/en))

5.1 Le secrétariat a présenté le document reprenant les recommandations du Vérificateur extérieur des comptes (Corte dei Conti) ainsi que les observations formulées par le Secrétaire général et présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations indiqué par la direction de l'UIT au 31 décembre 2018:

• Recommandations figurant dans le rapport du Vérificateur extérieur des comptes relatives à l'audit des états financiers pour l'exercice 2017.

• Recommandations figurant dans le rapport du Vérificateur extérieur des comptes relatives à la vérification des comptes de l'Union concernant ITU Telecom World 2017.

• Recommandations figurant dans le rapport spécial du Vérificateur extérieur des comptes sur les Bureaux régionaux.

5.2 A la suite de la réunion du GTC-FHR en janvier 2017, toutes les recommandations ont été examinées par le Vérificateur extérieur des comptes pendant la vérification des comptes de 2017.

5.3 Au sujet du Rapport de gestion financière de l'UIT, dix (10) recommandations ont été faites par le Vérificateur extérieur des comptes sur les comptes de 2017. Le secrétariat a fourni des mises à jour sur les recommandations en suspens concernant 2016 (12 recommandations), 2015 (4 recommandations), 2014 (2 recommandations) et 2012 (3 recommandations).

5.4 Cinq (5) recommandations ont été formulées à propos d'ITU Telecom World 2017, pour lesquelles l'état d'avancement en décembre 2018 a été présenté par la direction de l'UIT.

5.5 Le Secrétaire général a formulé des commentaires sur les vingt-deux (22) recommandations du Vérificateur extérieur des comptes au sujet des Bureaux régionaux.

5.6 Les recommandations en suspens seront étudiées et examinées de façon plus détaillée avec le Vérificateur extérieur des comptes pendant la vérification des comptes de 2018. Une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations sera présentée au Conseil à sa session de 2019 dans le rapport du Vérificateur extérieur des comptes.

Rapport de synthèse de la 21ème réunion du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) (Document [CWG-FHR 9/13](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0013/en))

5.7 Mme Beate Degen, Présidente du CCIG, a présenté le rapport de synthèse de la 21ème réunion du Comité. La Présidente a présenté en détail le Document [CWG-FHR 9/13](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0013/en) et expliqué les points de vue du Comité au sujet des questions abordées par le rapport, y compris: *i)* retours d'information de la session du Conseil de l'UIT à la PP-18; *ii)* mandat du CCIG; *iii)* examen du statut des recommandations du CCIG; *iv)* gestion financière; *v)* Bureau de la déontologie; *vi)* conformité et gestion des fraudes; *vii)* fonction d'audit interne; *viii)* vérification externe; *ix)* cas de fraude dans un Bureau régional; *x)* projet de construction du siège de l'UIT; et *xi)* planification stratégique et gestion des risques.

5.8 Plusieurs délégations ont pris la parole et ont remercié la Présidente du CCIG de son exposé. La plupart des délégués ont demandé davantage de renseignements au sujet du cas de fraude dans un bureau régional – qui avait déjà été signalé par le Vérificateur extérieur des comptes et le CCIG lors de la session du Conseil à la PP-18.

5.9 Le secrétariat de l'UIT, par l'intermédiaire du Chef de l'Unité de l'audit interne, du Chef du Département de la gestion des ressources humaines et du Chef de l'Unité des affaires juridiques, a donné davantage de renseignements sur cette affaire et expliqué les mesures prises par le secrétariat, y compris la procédure disciplinaire contre l'individu impliqué dans la fraude. La documentation pertinente a été transmise par le Secrétaire général au Vérificateur extérieur des comptes sans retard, conformément à l'Article 28/paragraphe 9 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT. Le secrétariat s'est aussi engagé à fournir au CCIG toute la documentation pertinente relative à ce cas de fraude pour permettre au Comité d'assumer ses responsabilités conformément à la Résolution 162 (Rév. Busan, 2014) une fois que la procédure disciplinaire sera achevée. Ainsi, le Comité aura la possibilité d'étudier la documentation avant la réunion suivante.

5.10 Suite aux demandes de plusieurs délégations, la Présidente du CCIG a confirmé que, après réception de toute la documentation pertinente, le Comité examinerait les mesures prises et l'ensemble des moyens de gouvernance et de contrôle existants qui devraient éventuellement être revus.

5.11 Concernant la question du mandat du CCIG, les États Membres ont considéré le sujet de l'éthique dans le mandat du Comité, demandant que, malgré l'absence d'une autorisation claire, il devrait exister un "gentlemen's agreement" aux termes duquel le CCIG aurait le droit d'examiner ces questions et de formuler des recommandations s'il le jugeait nécessaire.

5.12 Au sujet du chevauchement des activités entre le Groupe MSAG et le CCIG concernant le projet de construction du siège de l'UIT, le groupe a conclu que les deux comités continueraient de se pencher sur cette question car ils l'abordent sous un angle différent, le CCIG se concentrant sur le contrôle du projet dans son ensemble et sur les mécanismes de gestion.

# 6 Point sur la procédure de sélection du nouveau Vérificateur extérieur des comptes (Document [CWG-FHR 9/7](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0007/en))

6.1L'Auditeur interne a présenté le document. Le Président a invité les délégations à faire des commentaires mais aucune n'a pris la parole.

Procédure de sélection des nouveaux membres du CCIG (Document [CWG-FHR 9/6](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0006/en))

6.2 Le secrétariat a présenté la procédure et le calendrier pour la sélection des membres du CCIG (Document [CWG-FHR 9/6](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0006/en)). Il a été rappelé au groupe que le Comité est composé de cinq (5) membres qui sont actuellement nommés jusqu'à la fin de 2019. Le mandat de deux (2) des membres actuels est renouvelable, alors que les trois (3) autres accomplissent leur second et dernier mandat.

6.3 La procédure de sélection, similaire à celle suivie en 2015 et 2011, sera dirigée par un comité de sélection désigné par les groupes régionaux, qui examinera les candidatures au CCIG et soumettra ses recommandations à la session de 2019 du Conseil, suite à une procédure de présentation de candidats par les États Membres et d'expression d'intérêt de la part d'individus.

6.4 Le groupe a pris note du document et la Présidente du GTC-FHR a instamment prié les groupes régionaux de présenter leurs candidats au comité de sélection du CCIG le plus tôt possible pour que les échéances strictes de la procédure de sélection puissent être respectées.

# 7 Élaboration du projet de budget biennal de l'Union pour 2020-2021 (Document [CWG-FHR 9/2](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0002/en))

7.1 Le projet de budget biennal de l'Union pour 2020-2021 a été présenté par le secrétariat sur la base de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) et des lignes directrices pertinentes et conformément au numéro 100 de l'article 5 de la Convention. Après consultation avec le Comité de coordination et après avoir réalisé toutes les économies possibles, le projet de budget sera soumis à la session de 2019 du Conseil en tenant compte des limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

7.2 Le montant de l'unité contributive que doivent verser les États Membres, qui est de 318 000 CHF, a été maintenu au même niveau que dans les budgets précédents, ce qui correspond à une croissance nominale zéro depuis 2016. Aucun prélèvement sur le Fonds de réserve n'est prévu pour équilibrer le projet de budget 2020-2021.

7.3 Le projet de budget 2020-2021 s'élève à 331,34 millions CHF, soit 6,72 millions CHF de plus que le budget de 324,61 millions CHF de 2018-2019. Des provisions pour trois grandes manifestations sont incluses dans le projet de budget (Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20), Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21) et Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT‑21)).

7.4 Le lien avec les buts et objectifs du plan stratégique de l'UIT pour 2020-2023 a été pris en considération.

7.5 Comme dans les budgets précédents, un taux de vacance d'emploi de 5% est appliqué, qui prend en considération les délais de recrutement, le travail à temps partiel et les congés sans solde. Néanmoins, la mise en œuvre du taux de vacance d'emploi posera des difficultés considérables dans la gestion des postes vacants et le processus de recrutement.

7.6 A des fins de transparence et d'efficacité, les charges communes et centrales de l'UIT suivantes ont été consolidées dans un centre de coût commun de l'UIT:

• Tribunal de l'OIT – indemnité de poste.

• Reclassement des postes (nouveau).

• Congé de maladie/congé de maternité prolongé (nouveau).

• Formation en cours d'emploi.

• Frais de communication (téléphones fixes et mobiles).

• Frais d'expédition et frais postaux.

• Location de photocopieurs.

• Frais bancaires.

• Remboursement de l'emprunt.

• ASHI pour le personnel retraité.

• Services des Nations Unies.

• Vérification des comptes, contributions interorganisations.

• Fonds TIC et Fonds d'entretien des bâtiments.

7.7 Le projet de budget 2020-2021 comprend 763 postes, soit 15 postes de plus que le budget 2018-2019.

7.8 Les conditions d'emploi à partir du 1er octobre 2018, y compris le nouvel ajustement de poste à Genève, ont été prises en considération dans le projet de budget 2020-2021. Il sera procédé à des ajustements en tenant compte de ce qui suit:

• Conditions d'emploi à partir du 1er janvier 2019.

• Coût réel des charges non afférentes au personnel en 2018.

• Mise en œuvre éventuelle des mesures d'efficacité figurant à l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018).

• Résultat des discussions en cours concernant la manière d'allouer le budget entre les trois Secteurs et le secrétariat général dans les limites établies par la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018).

7.9 Un certain nombre de tableaux ont été présentés dans le projet de budget 2020-2021:

• Tableau 1 – Charges prévues par Secteur.

• Tableau 2 – Produits par source.

• Tableau 3 – Transferts proposés du budget 2020-2021.

• Tableau 4 – Transferts inclus dans le Plan financier pour 2020-2023.

• Tableau 5 – Charges communes de l'UIT.

• Tableau 6 – Comparaison des postes budgétés entre 2012 et 2021.

7.10 Le document contient deux annexes:

• Annexe 1 – Projet de budget 2020-2021 Ventilation des charges par Secteur et section.

• Annexe 2 – Volumes de la documentation sur la traduction, la composition et la reprographie.

7.11 Un certain nombre de délégués ont remercié le secrétariat et reconnu les efforts qu'il a accomplis pour élaborer le projet de budget pour 2020-2021.

7.12 En réponse aux questions de certains délégués, le secrétariat a apporté les éclaircissements suivants:

• Le projet de budget révisé pour 2020-2021 qui sera soumis à la session de 2019 du Conseil présentera des informations plus détaillées pour chaque tableau et davantage d'annexes.

• Cohérence dans l'utilisation de la terminologie pour les trois Secteurs, par exemple "*atelier*/*séminaire*"dans la mesure du possible.

• Concernant la centralisation proposée du budget relatif aux provisions au cas où le tribunal de l'OIT déciderait de rétablir la réduction de l'ajustement de poste pour les catégories professionnelle et supérieure, plusieurs délégués estiment que ces provisions devraient rester au sein des trois Secteurs et du Secrétariat général. Le secrétariat a informé les délégués que cette proposition était faite pour simplifier la comptabilisation en allouant le fonds à un seul centre de coût. Toutefois, la demande des délégués sera prise en compte par le secrétariat dans le projet de budget révisé.

• Bien que 15 nouveaux postes aient été ajoutés, les charges afférentes au personnel dans le projet de budget pour 2020-2021 sont plus faibles en raison de la réduction salariale du personnel de catégorie professionnelle. Des détails sur ces nouveaux postes seront fournis par le secrétariat lorsqu'il présentera le projet de budget à la session de 2019 du Conseil.

• Pour l'essentiel, le financement de la manifestation L'intelligence artificielle au service du bien social et du Forum SMSI provient de contributions volontaires/parrainages et non du budget ordinaire, qui ne couvre que les charges afférentes au travail et à l'appui administratif.

• Étant donné que le projet de budget pour 2020-2021 a été élaboré en 2018 en utilisant les conditions d'emploi au 1er octobre 2018, il sera procédé à des ajustements du calcul des charges afférentes au personnel en utilisant les conditions d'emploi en vigueur à partir du 1er janvier 2019, qui constituent une base plus récente.

• Selon la pratique habituelle, les économies résultant de la mise en œuvre du budget seront transférées sur le Fonds de réserve ou sur certaines activités approuvées par le Conseil. Lorsque des économies sont réalisées, la priorité est donnée, conformément à la Décision 5, au fonds pour le nouveau bâtiment et à l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI).

7.13 La Présidente a rappelé au Groupe qu'un budget équilibré en valeur réelle pour 2020-2021 devrait présenter des dépenses inférieures de 4,261 millions CHF.

Contribution du Brésil (République fédérative du) – Méthodes de traduction à l'UIT (Document [CWG-FHR 9/8](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0008/en))

7.14 La délégation du Brésil a présenté le document. La PP-18 a réaffirmé l'importance de la poursuite des améliorations des méthodes de traduction à l'UIT, y compris le recours à des technologies innovantes et à d'autres méthodes de traduction. Faisant mention de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018), il a relevé l'importance d'une optimisation des services de traduction de l'UIT tout en tenant compte du coût et de la qualité.

7.15 De plus, la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) sur l'Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité charge le Conseil "*de continuer d'analyser l'adoption par l'UIT d'autres méthodes de traduction, en tenant compte de leurs incidences financières et en tirant parti des avantages qu'offrent les technologies innovantes, afin de réduire les dépenses de traduction et de dactylographie dans le budget de l'Union…*".

7.16 Les États Membres ont fait savoir qu'ils étaient intéressés par d'autres méthodes de traduction, comme indiqué dans la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018), et ont présenté des contributions à ce sujet, relevant la charge que représente actuellement le coût des services de traduction (environ 191 CHF par page), l'augmentation continue des coûts afférents à la traduction et proposant un recours accru à la technologie (par exemple intelligence artificielle et traduction automatique) dans les services de traduction de l'UIT.

7.17 A sa session de 2017, le Conseil a chargé le Vice-Secrétaire général de présider un comité interne qui fera rapport au Conseil par l'intermédiaire du GTC-LANG. Pendant la 9ème session du GTC-LANG, le secrétariat a informé le Groupe qu'il avait été davantage fait recours à la sous‑traitance et à la traduction automatique pour optimiser les services de traduction et que d'autres solutions, y compris l'interprétation à distance, seraient utilisées à titre d'essai à partir de 2019.

7.18 Des économies et une efficacité accrue des méthodes de traduction ouvriront la voie à une amélioration des activités de l'UIT et à une plus grande inclusion, conformément aux buts de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018).

7.19 Il est proposé que le secrétariat présente à la session de 2019 du Conseil un plan détaillé pour la pleine réalisation des dispositions de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) et de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) concernant l'adoption d'autres méthodes de traduction en tenant compte de toutes les mesures recommandées par les États Membres depuis quatre ans (par exemple sous-traitance, interprétation à distance et traduction automatique).

7.20 En conclusion, la Présidente a relevé que le document avait déjà été présenté pendant la session récente du GTC-LANG et que le Vice-Secrétaire général avait déjà indiqué aux délégués que le secrétariat élaborerait un plan qui serait soumis à la session de 2019 du Conseil.

Contribution du Brésil (République fédérative du) – Questions à examiner dans le budget biennal de l'UIT pour 2020-2021 (Document [CWG-FHR 9/9](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0009/en))

7.21 Le délégué du Brésil a présenté le Document CWG-FHR 9/9.

7.22 Conformément à la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) et à la Résolution 77 (Rév. Dubaï, 2018), le projet de budget pour 2020-2021 (Document CWG-FHR 9/2) alloue 307 000 CHF au Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-21). 1 436 000 CHF figurent aussi au budget biennal pour deux sessions annuelles du Conseil et des réunions des Groupes de travail du Conseil (GTC) ainsi que pour des réunions des Groupes d'experts (GE). Des crédits budgétaires supplémentaires pour les GE seront aussi inclus dans le budget 2020-2021.

7.23 Il est demandé au Conseil d'approuver l'ordre du jour et le thème du FMPT-21 lors de sa session de 2019. Le Brésil propose de créer un Groupe d'experts sur le FMPT (EG-FMPT) et d'affecter des crédits supplémentaires aux réunions de ce groupe. Les questions à examiner incluent la participation à distance, les langues retenues pour l'interprétation et la traduction des documents, ainsi que le nombre et la durée des réunions du EG-FMPT.

7.24 De plus, suite à l'amendement apporté à la Résolution 146 (Rév. Dubaï, 2018), il est demandé au Conseil, à sa session de 2019, d'élaborer le nouveau mandat et de nommer la nouvelle équipe de gestion Groupe d'experts sur le RTI et de définir le nombre et la durée de ses réunions.

7.25 Il est proposé que le secrétariat soumette une proposition de calendrier détaillé des réunions et des crédits budgétaires correspondants dans le budget biennal 2020-2021 pour les manifestations indiquées dans le document.

7.26 De plus, il est aussi proposé que la série de réunions des GTC ne dépasse pas deux semaines, y compris les réunions de tous les GTC et Groupes d'experts (excepté celles du "GE sur la Décision 482").

Financement du EG-FMPT et du EG-GTI (Document [CWG-FHR 9/12](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0012/en))

7.27 Le secrétariat a présenté le Document CWG-FHR 9/12, qui détaille les informations financières relatives à la proposition faite par le Brésil dans le Document CWG-FHR 9/9 d'inclure les coûts des réunions du Groupe d'experts sur le Forum mondial des politiques de télécommunication (EG-FMPT) et du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-GTI) dans le projet de budget 2020-2021.

7.28 Le Plan financier 2020-2023 n'incluait pas tous les crédits nécessaires afférents au EG-FMPT et au EG-GTI, selon le calendrier des réunions proposé pour 2020-2021 présenté dans le Document CWG-FHR 9/9.

7.29 Le secrétariat a présenté un tableau présentant les charges supplémentaires estimées pour les réunions du EG-FMPT et du EG-GTI en 2021, soit 262 000 CHF.

7.30 Plusieurs délégations sont intervenues au sujet du processus de préparation du FMPT-21 et de la nécessité de créer un groupe d'experts à cette fin. Il a été confirmé de nouveau que la réunion du EG-GTI devait se tenir dans les six langues de l'Union.

7.31 La Présidente a conclu que des discussions supplémentaires étaient nécessaires au sujet de la fréquence des réunions, de leur structure et du nombre de langues à utiliser. Ces questions devraient être traitées à la session de 2019 du Conseil lorsque seront examinées les dispositions concernant la préparation des réunions du EG-GTI et du FMPT. Concernant le budget 2020-2021, les chiffres présentés par le secrétariat dans le Document CWG-FHR 9/12 seront utilisés provisoirement pour assurer la souplesse nécessaire au Conseil à sa session de 2019 lorsqu'il prendra sa décision sur la question susmentionnée.

# 8 Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Décisions du Conseil 600 et 601 (UIFN, IIN) (Document [CWG-FHR 9/14](https://www.itu.int/md/S19-CLCWGFHR09-C-0014/en))

8.1 Le secrétariat a présenté le Document CWG-FHR 9/14 en 1) résumant les recommandations du Conseil à sa session de 2018; 2) faisant le point des consultations avec les administrations/régulateurs ou exploitations autorisées nationaux; et 3) faisant le point de la mise en œuvre des décisions du Conseil 600 et 601.

8.2 Une question a été posée au sujet du montant des factures impayées (671 700 CHF sur 752 700 CHF). Le secrétariat a précisé qu'un opérateur en particulier à qui un montant de 326 800 CHF avait été facturé avait décidé de devenir Membre du Secteur, ce qui représente presque la moitié des recettes impayées qui avaient été facturées au début de 2018. La nouvelle contribution que versent les Membres de Secteur sera un revenu récurrent pour l'UIT au cours des prochaines années. Le reste du montant impayé concerne essentiellement quatre entreprises. Si les factures pour ces opérateurs/entreprises pouvaient être réglées, un montant considérable des factures impayées serait soldé.

8.3 Le secrétariat a rappelé qu'à la fin de l'année, selon les règles IPSAS, il est constitué une provision pour les factures impayées. Si les factures restent impayées pendant une longue période, le secrétariat demande de l'aide aux États Membres pour recouvrer la dette. Enfin, si ceci n'aboutit pas, il appartient au Conseil de décider s'il convient d'annuler la dette.

8.4 Le secrétariat a confirmé que les 500 000 CHF par an prévus provenant des numéros UIFN dans le projet de budget pour 2020 et 2021 sont la combinaison d'un droit unique, d'un droit de gestion annuel et des nouvelles contributions récurrentes versées par les Membres de Secteur.

# 9 Nouveau plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

9.1 Le secrétariat a présenté un aperçu du nouveau plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP). L'ONU-SWAP initial, premier cadre de responsabilisation thématique au sein du système des Nations Unies, a été approuvé par le CCS en 2012 et a été en vigueur jusqu'à fin 2017. La conformité de l'UIT a progressé de 13 à 40 pour cent pendant cette phase initiale de mise en œuvre. Les résultats cumulatifs de l'ensemble du système des Nations Unies illustrent l'importance du cadre pour faire progresser l'égalité hommes/femmes et l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes. A ce titre, l'UIT aligne sa planification en matière d'égalité hommes/femmes et d'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes (GEM) sur le cadre ONU-SWAP.

9.2 La phase 2 d'ONU-SWAP 2.0 a commencé en 2018 pour une nouvelle période de 5 ans. Le nouveau cadre s'aligne sur le Programme 2030 en mettant l'accent sur les résultats concernant les ODD liés à l'égalité hommes/femmes. De plus, la barre a été placée plus haut concernant les indicateurs de renforcement institutionnel, qui contribue à l'obtention des résultats recherchés, y compris deux nouveaux indicateurs autonomes sur la "prise de responsabilités" et la "représentation égale des femmes". Un nouveau plan annuel de mise en œuvre de la politique GEM est en préparation en vue de la session de 2019 du Conseil.

# 10 Prochaine réunion

10.1 S'il n'y a pas de sujets importants et urgents à examiner et si le Conseil à sa session de 2019 ne confie pas de questions à étudier au Groupe, il ne sera pas nécessaire que le GTC-FHR se réunisse pendant la série de réunions de septembre 2019. La date de la prochaine réunion du GTC‑FHR sera donc fixée après la session de 2019 du Conseil.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_